

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE DU 13 AVRIL 2012**

**DATE DE CONVOCATION :** Le 06 AVRIL 2012

**PRESIDENT DE SEANCE :** M. BLONSKY Thomas

**ETAIENT PRESENTS :** M. BLONSKY Thomas, Melle FONTAINE Céline,  
M. VANNIER André, M. DIONNET Jean, Mme THIROUARD Annick,  
M. AUBRY Laurent, M.GALBY Claude, M.TEINTURIER Joël.

**ABSENTS :** Mme TESSIER Nelly, pouvoir M. VANNIER André,  
Mme CHALOIS Maryse, pouvoir M. AUBRY Laurent

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle FONTAINE Céline

Après lecture du procès verbal de la séance du 30 mars 2012 tous les membres ont signé au registre.

A l'ouverture de la séance Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant l'extension du périmètre du Parc d'activités du Perche Eurélien ( PAPE )

**DELIBERATION : 2012 - 09**

**OBJET : VOTE DU BUDGET COMMUNE AFFECTATION DU RESULTAT 2012**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de la Commune les dépenses et les recettes s'équilibrent

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 229 042.00 €  
En section d'investissement les dépenses et recettes s'équilibrent à 201 881.00 €

RESULTAT GLOBAL D INVESTISSEMENT 2011	+ 53 729.46 €
RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 2011	+ 297 448.35 €

RESTE A REALISER DEPENSES	0 €
RESTE A REALISER RECETTES	0 €

Le Conseil Municipal vote le budget Commune 2012 à l'unanimité.

Le Conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

**Crédit du 001 : 53 729.46 € (excédent de d'investissement)**

**Crédit du 002 : 297 448.35 € (excédent de fonctionnement)**

# EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE DU 13 AVRIL 2012

## DELIBERATION : 2012 - 10

### OBJET : VOTE DU BUDGET EAU ASSAINISSEMENT 2012 AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget eau assainissement de la Commune : les dépenses et les recettes s'équilibrent :

En section d'exploitation les dépenses et les recettes s'équilibrent à 231 576.00 €.  
En section d'investissement les dépenses et recettes s'équilibrent à 203 983.00 €

RESULTAT GLOBAL D INVESTISSEMENT 2011 + 77 664.55 €  
RESULTAT GLOBAL D'EXPLOITATION 2011 + 183 276.85 €

RESTE A REALISER DEPENSES 0 €  
RESTE A REALISER RECETTES 0 €

Le Conseil Municipal vote le budget eau assainissement 2012 à l'unanimité.

Le Conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

**Crédit du 001 : 77 664.55 € (excédent de d'investissement)**

**Crédit du 002 : 183 276.85 € (excédent de fonctionnement)**

## DELIBERATION : 2012 - 11

### OBJET : VOTE D'UNE SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE 2011 LOGEMENTS CŒUR DE VILLAGE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le vote d'une subvention de 6 244.00 € au budget annexe logements cœur de village.

Budget communal :

en dépense, article 657363 subvention à caractère administratif : 6 244.00 €

Budget annexe :

en recettes, logements cœur de village article 7474 commune : 6 244.00 €

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE DU 13 AVRIL 2012**

**DELIBERATION : 2012 - 12**

**OBJET : VOTE DU BUDGET LOGEMENTS CŒUR DE VILLAGE 2012  
AFFECTATION DU RESULTAT**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget logements cœur de village les dépenses et les recettes s'équilibrent

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à : 6 244.00 €.  
En section d'investissement les dépenses et recettes s'équilibrent à : 6 673.00 €

RESULTAT GLOBAL D INVESTISSEMENT 2011	- 6 672.27 €
RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 2011	+ 1 129.24 €
RESTE A REALISER DEPENSES	0 €
RESTE A REALISER RECETTES	0 €

Le Conseil Municipal vote le budget logements cœur de village 2012 à l'unanimité.

Le Conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

**Débit du 001 : 66 712.27 € (solde d'exécution)**  
**Crédit du 1068 : 1 129.24 € (excédent de fonctionnement reporté)**  
**Crédit du 002 : 0.00 € (excédent de fonctionnement)**

**DELIBERATION : 2012 - 13**

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 EPICERIE DE VILLAGE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'épicerie de village les dépenses et les recettes s'équilibrent :

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à :160 549.00 €  
En section d'investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à : 0.00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT 2011	+ 5 549.67 €
RESULTAT DE CLOTURE D INVESTISSEMENT 2011	0.00 €
RESTE A REALISER DEPENSES POUR 2012	0 €.
RESTE A REALISER RECETTES POUR 2012	0 €.

Le Conseil Municipal vote le budget épicerie de village à : 8 voix pour et 2 abstentions.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

**Crédit du 002 : 5 549.67 € (excédent de fonctionnement)**

# EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE DU 13 AVRIL 2012

## DELIBERATION : 2012 - 14

### **OBJET : SYNDICAT MIXTE PARC D'ACTIVITE DU PERCHE EURELIEN : PROJET D'EXTENTION DU PERIMETRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, lors de sa réunion du 25 janvier 2012, le Conseil Communautaire a décidé de l'extension du périmètre du Syndicat Mixte "Parc d'Activités du Perche Eurélien"(PAPE).

Cette modification doit être validée par délibération de l'ensemble des Conseils Municipaux des Communes membres, qui doivent se prononcer dans les conditions de la majorité qualifiées requise.

Au vu de la décision du Conseil Communautaire du Perche-Gouet et des coopérations déjà engagées, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'approbation de l'extension du périmètre du Syndicat Mixte "Parc d'Activités du Perche Eurélien".

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le projet d'extension du périmètre du PAPE, le Conseil Municipal se prononce favorablement à 7 voix pour et 3 abstentions.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Dans le cadre de sa délégation consentie Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à la réunion de travail avec le Conseil Municipal en date du 02 février 2012 il a donné son accord pour la vente au prix de 1 € symbolique, de la parcelle de terrain, sise, rue du Chemin de fer référence cadastrale ZI 84 à Monsieur JOUET Pascal et Madame PANZA Astrid, sous réserve que les preneurs règlent tous les frais relatifs à cette vente.

**Informations sur l'épicerie de village :** Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite d'une réunion de travail, les recettes et les dépenses de l'épicerie de village ont été évaluées sur l'année 2011 et qu'il en ressort un déficit annuel de 9 560.00 €. Monsieur le Maire rappelle que le projet de l'épicerie de village c'est d'abord, un service pour les habitants de la Commune et du public.

### **Location du logement situé au dessus de l'épicerie de village et de l'Agence Postale Communale.**

La question de mettre en location le logement situé au dessus de l'Agence Postale Communale est posée, il est demandé une estimation des travaux.

### **Chiens errants**

Certains administrés se sont plaints de chiens errants dans le village et plus précisément dans le bourg, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention a été signée avec un service animaliers et qu'il souhaite communiquer le n° téléphone du prestataire à chaque conseiller, les autorisant à agir en cas de besoin.

Séance levée 22h47